



## UNITE DE COORDINATION DU PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER – PHASE II (PIF – PHASE II)



### AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 06/MI/ PIF /IDA/2023 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN COORDONNATEUR ADJOINT CHARGE DES OPERATIONS DANS LE CADRE DE LA PHASE 2 DU PROJET PIF

#### 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Face aux défis économiques, environnementaux et sociaux auxquels elle est confrontée du fait de la forte diminution de sa couverture forestière, la Côte d'Ivoire a engagé des réformes stratégiques dans les secteurs agricoles et forestiers suite aux résultats enregistrés dans le mécanisme REDD+. A cet effet, le Gouvernement a adopté la stratégie nationale REDD+ et la stratégie de préservation, réhabilitation et extension des forêts (SPREF) ainsi que l'Initiative Cacao et Forêts (ICF) en vue de réduire la déforestation et rehausser la couverture forestière à un taux de 20% du territoire national.

Ainsi, la Banque mondiale a accepté d'appuyer ces réformes par le financement d'un programme d'investissement forestier dont la première phase a démarré en 2018 suivie du financement (i) du mécanisme de Don en faveur des communautés rurales (DGM) pour soutenir les actions d'agroforesterie, de reboisement et de conservation des aires protégées et des terres adjacentes au Sud-ouest et au Centre du pays ; et (ii) du Programme de Réduction des Émissions autour du Parc national de Taï (PRE), qui cible l'ensemble de la boucle du cacao dans la zone Sud-ouest et la zone couverte par la phase 1 du FIP et le DGM.

L'objectif de développement du Projet d'Investissement Forestier phase 2 est de conserver et augmenter le stock forestier et d'améliorer l'accès aux sources de revenus issus de la gestion durable des forêts dans ses zones d'intervention.

D'un montant total de 148 millions de dollars US sur la période 2022-2029, ce projet est structuré en cinq (05) composantes :

- Composante 1 : Appui à l'élaboration des Plans d'Aménagement Participatifs des FC ;
- Composante 2 : Appui à la mise en œuvre des Plans d'Aménagement Participatifs des FC C3 ;
- Composante 3 : Appui à la gestion durable des Parcs Nationaux et Réserves Naturelles ;
- Composante 4 : Appui au programme de reboisement à grande échelle dans les FC ciblées de catégorie 4 de la zone de savane ;
- Composante 5 : Gestion et suivi-évaluation du projet.

Le projet interviendra selon une approche paysage dans : (i) trois (03) Forêts Classées de catégorie 3 avec un taux de déforestation de plus de 90% situées dans quatre (04) paysages de la zone sud-ouest (boucle du cacao) ; (ii) treize (13) forêts classées de catégorie 4 de la zone de savane ; (iii) quatre (04) parcs nationaux dont le

Parc national de Taï, le plus grand bloc forestier du domaine guinéen encore intact. Les régions de la Mé, Cavally-Guémon et San-Pedro-Nawa font partie des sites prioritaires identifiés par le Gouvernement pour la mise en œuvre de l'ICF.

En raison du risque social estimé élevé, une stratégie de restauration des moyens de subsistance a été élaborée et une analyse des conflits sociaux et risques a été réalisée à l'effet de proposer les mesures alternatives de mitigation des impacts négatifs du projet sur le bien-être des populations et de déclencher les mécanismes de résolution des conflits potentiels pouvant naître. A ce titre, il est prévu le recrutement d'un Coordonnateur Adjoint chargé des opérations.

## **2. MISSION ET TACHES**

Le Coordonnateur Adjoint chargé des opérations a pour mission de superviser les activités des structures techniques d'exécution et des Cellules techniques du projet conformément aux orientations du document de projet (PAD). Il a pour mission de fournir un appui technique aux structures et aux Cellules techniques du projet ci-dessus désignées. Il est chargé de la bonne planification des activités au PTBA et de la bonne exécution des activités planifiées au PTBA par les structures techniques d'exécution et des Cellules techniques du projet. Il assure le contrôle qualité dans l'exécution des activités. Il veille au reporting opérationnel conformément aux dispositions des différents accords de financement du projet. Il veille à l'application des dispositions des manuels de gestion du projet. Il fournit un appui technique aux structures techniques d'exécution et aux Cellules techniques dans la conduite de leurs activités. Il alerte le Coordonnateur sur tout goulot d'étranglement pouvant freiner la bonne exécution des activités du projet. Il propose au Coordonnateur des mesures pour améliorer la performance des structures techniques d'exécution et des Cellules techniques et la qualité des activités exécutées. Le rôle principal du Coordonnateur Adjoint chargé des opérations est de s'assurer que l'ensemble des activités techniques liées à la mise en œuvre du projet soit réalisé conformément aux accords de financement, au document de projet et aux différents manuels de mise en œuvre du projet.

Les activités menées dans le cadre du projet doivent s'exécuter suivant ses manuels de gestion et répondre aux exigences de qualité et d'objectifs tels que définis dans le document de projet et les accords de financement.

Les activités du Coordonnateur Adjoint chargé des opérations en matière de contrôle-qualité pourront s'exercer en amont auprès du personnel du projet, des structures d'exécution et des consultants lors de la préparation et de la mise en œuvre des activités prévues aux PTBA, aux PPM, et autres documents de planification et en aval pour le contrôle de la qualité des différents livrables. Le Coordonnateur Adjoint chargé des opérations doit s'assurer de la mise en œuvre des activités dans le respect des normes pour celles qui existent. Le Coordonnateur Adjoint chargé des opérations doit s'assurer de la qualité des ressources humaines des structures d'exécution appelées à mettre en œuvre les activités du projet et procéder à une identification des écarts entre les compétences disponibles et celles qui sont requises et proposer au Coordonnateur les axes de renforcement des capacités du personnel pour une prise en compte dans le plan de formation.

### **Gestion technique**

Le Coordonnateur Adjoint chargé des opérations devra :

- Établir avec les cellules du projet, les différents consultants et les structures d'exécution du projet une planification et des modes d'exécution de travail cohérents de manière à atteindre les objectifs dans les délais définis au PTBA et de surcroît au PAD ;
- S'assurer de la pertinence, de la cohérence technique et financière des activités prévues dans les documents de planification, incluant le Planning des activités, le Plan de Travail Budgétisé Annuel (PTBA), le Plan de Passation de Marchés (PPM), et le Plan de formation avant validation par le Comité de pilotage et soumission à la Banque et à l'administration de tutelle ;

- S'assurer de l'efficacité et rechercher l'efficience des prestations des acteurs opérationnels du projet notamment SODEFOR, OIPR, CARE, et de tous les consultants ;
- S'assurer de la soumission des demandes d'Avis de Non-Objection dans les délais impartis et conformément au manuel d'exécution du projet ;

Il apportera à cet effet, une attention particulière à la qualité des Termes de référence des activités à exécuter par l'UCP, et à la pertinence des choix opérés ;

- Organiser les missions d'appui à la mise en œuvre du projet et suivre les diligences et plans d'action qui en découlent ;
- Assister le Coordonnateur pendant les sessions du Comité de Pilotage et du Comité Technique du Projet ;
- S'assurer que l'ensemble des activités du projet font l'objet de planification et intégrées à l'application de gestion de projet collaborative ;
- Cordonner la préparation des réunions bimensuelles et trimestrielles de suivi de l'exécution des activités et des performances et s'assurer que les mesures de correction identifiées lors de ces réunions sont mises en œuvre de manière efficace ;
- Maîtriser le fonctionnement et utiliser la plateforme du SIGES et l'application de gestion de projet collaborative de manière satisfaisante ;
- Assurer la synergie entre le projet PIF2 et le projet de réduction des émissions carbone du parc de Tai et autres projets de thématique similaire ou dans l'emprise géographique du projet ;
- Participer à toutes activités ou réunions sur demande du Coordonnateur du projet.

### **Gestion du personnel**

Le Coordonnateur Adjoint chargé des opérations devra :

- S'assurer que les équipes de travail sous son contrôle ont reçu les formations opérationnelles nécessaires (SIGES, Gestion de projet, Santé-sécurité, etc.) et les équipements de travail nécessaires dans l'exercice de leurs fonctions ;
- Veiller à l'évaluation annuelle du personnel du projet de manière à améliorer les performances de chaque employé et en cas de besoin effectuer les modifications de la fiche de description de poste ou le remplacement de personnel à l'issue d'une évaluation de performance insatisfaisante ;
- Veiller et alerter sur les conditions d'atteinte des objectifs du Projet ; suivi du cadre de résultats, respect des clauses des différents Accords et documents de base du Projet ; respect des calendriers des activités et des échéances administratives du Projet, etc.

### **3. QUALIFICATION ET EXPERIENCES REQUISES**

Le candidat devra être titulaire d'un diplôme d'ingénieur de niveau minimum BAC+5 dans les domaines de l'agronomie, foresterie, gestion de projets ou équivalent avec des connaissances pratiques pointues en planification, suivi et évaluation.

Le candidat devra disposer des qualifications suivantes :

- Minimum de dix (10) années d'expérience au moins, en qualité de Responsable de la coordination au sein d'un ou plusieurs projets ou programmes financés par les PTF ;
- Une expérience avérée de plus de cinq (05) ans dans la gestion durable (élaboration ou mise en œuvre de stratégie nationale) des ressources forestières ;
- Avoir une bonne connaissance de la politique forestière nationale et/ ou des dispositions nationales en lien avec les réductions d'émission dues à la déforestation et à la dégradation des forêts.

## **Aptitudes et qualités requises :**

Le poste requiert l'intégrité, des compétences génériques et managériales les plus exigeantes. A cet effet, le Coordonnateur Adjoint chargé des opérations doit répondre aux aptitudes suivantes :

- Avoir de solides compétences en management et en leadership avec la capacité de diriger, de définir une vision et d'amener une équipe à cette vision ;
- Être capable de fédérer une équipe autour de lui et de mobiliser une équipe sur des objectifs, des projets, à l'effet d'obtenir des résultats satisfaisants ;
- Être apte à travailler sous pression et dans un environnement pluridisciplinaire et multiculturel ;
- Avoir une bonne capacité de planification stratégique et opérationnelle ;
- Avoir le sens de la rigueur et une grande capacité d'organisation et de planification du travail pour les résultats et le respect des délais ;
- Avoir une bonne capacité de réponses aux pressions et aux urgences du poste ;
- Avoir la capacité d'initiative et d'autonomie et le sens de l'anticipation ;
- Avoir une bonne capacité de communication et de relations interpersonnelles ;
- Avoir une bonne communication orale et une bonne capacité rédactionnelle, un esprit d'analyse et de synthèse ;
- Avoir la capacité de gérer les conflits interpersonnels ;
- Maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte, tableurs, powerpoint, gestion de projet, internet).

## **4. DUREE DU CONTRAT**

La durée du contrat est de (01) an la première année et renouvelable par la suite tous les deux (02) ans jusqu'à la fin du projet. Cependant, l'évaluation de la performance de l'employé est annuelle.

## **5. CONDITIONS D'EMPLOI**

- Poste basé à Abidjan avec des missions à l'intérieur du pays ;
- Confirmation du contrat : à l'issue de six (06) mois d'essai après une évaluation satisfaisante de la performance ;
- Disponibilité immédiate.

## **6. PROCEDURES DE RECRUTEMENT ET CONFLITS D'INTERETS**

Un consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale de juillet 2016, révisé en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020.

Les candidats doivent être exempts de tout risque de conflits d'intérêt au regard des dispositions de l'article 3.17.d. de ce Règlement à savoir :

*« Les Consultants (y compris les experts, le personnel et les sous-consultants à leur service) qui ont une relation professionnelle ou familiale étroite avec tout cadre de l'Emprunteur, de l'organisme d'exécution du projet, d'un bénéficiaire d'une fraction du financement de la Banque ou de toute autre partie représentant l'Emprunteur ou agissant en son nom qui participe directement ou indirectement à tout segment :*

- i. de la préparation des Termes de référence de la mission ;*
- ii. du processus de sélection pour le contrat ; ou*

*iii. de la supervision du contrat, ne peuvent être attributaires d'un contrat, sauf si le conflit résultant de ladite relation a été réglé d'une manière que la Banque juge satisfaisante tout au long du processus de sélection et de l'exécution du contrat. »*

Les fonctionnaires ou les représentants du gouvernement peuvent faire acte de candidature (i) s'ils sont en congé sans solde ; (ii) s'ils ne sont pas engagés par l'organisme pour lequel ils travaillaient immédiatement avant leur départ en congé et (iii) si leur emploi ne donne pas lieu à un conflit d'intérêts.

#### **7. DOSSIER DE CANDIDATURE**

- Un (01) curriculum vitae (CV) détaillé ;
- Une (01) lettre de motivation avec présentation salariale datée et signée.
- Les copies de diplômes obtenues.

Consultez les offres détaillées et postez votre candidature sur la plateforme de recrutement [www.kpmgcirecrutement.ci](http://www.kpmgcirecrutement.ci) au plus tard le 16 août 2023.

Pour toutes questions, veuillez contacter l'équipe de recrutement par email à l'adresse [support@kpmgcirecrutement.ci](mailto:support@kpmgcirecrutement.ci)